

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz et d'électricité

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs aux prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire.

Les prix maximaux sociaux, mieux connus comme "tarifs sociaux gaz et électricité", ont pour but de préserver le pouvoir d'achat et le bien-être des clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire.

Afin de limiter les hausses de prix significatives des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, celles-ci seront désormais calculées par trimestre (au lieu de par semestre). L'augmentation sera en outre limitée avec un double plafond, un trimestriel et un annuel :

- pour l'électricité, plafond trimestriel à 10 % et plafond annuel à 20 %
- pour le gaz, plafond trimestriel à 15 % et plafond annuel à 25 %

Les éventuelles augmentations sont ensuite progressivement calculées via le principe du report (*carry-forward*).

Les projets sont soumis au Comité de concertation et seront ensuite transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire

Projet d'arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture d'électricité aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou à situation précaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be